



Le 9 juin 2015

**Communiqué de presse :****La dernière version du système Télépolice fait son apparition à Berchem-Sainte-Agathe**

Soucieuse de protéger les commerces situés sur son territoire, la commune les encourage à s'équiper du système Télépolice. En cas d'agression, celui-ci permettra de transmettre au dispatching de la Police les images prises par la caméra de surveillance.

**Pour une utilisation simple et performante**

Le système Télépolice Vision qui est désormais proposé répond à une technologie performante : par simple pression sur le bouton SOS, le son et les images du commerce ou service administratif sont envoyées au service de Police qui, grâce à une écoute silencieuse et un contrôle visuel par caméra, pourront directement intervenir et ce, de la manière la plus adaptée.

**150 euros offerts aux commerçants qui adhèrent au système Télépolice Vision**

Dans le but de soutenir les commerces à se protéger efficacement contre les agressions, le Collège des Bourgmestre et Echevins a proposé au Conseil communal en date du 28 mai dernier d'octroyer une prime à l'encouragement pour l'installation du système Télépolice. Cette prime de € 150,00 correspond aux frais d'installation du système pour les commerces qui y adhèreraient.

Les commerces, tels que répertoriés par le Collège de Police sont les mutualités, les librairies, les pharmacies, les médecins et consultations médicales, les bijouteries et horlogeries, les établissements d'optique et de photographie, les commerces d'informatique, les commerces d'électroménager/hifi et de téléphonie mobile, les agences de change, d'assurance et de paris, les commerces de détail et superettes, les centres de jeux de hasard et les établissements HORECA qui, eux seuls, devront faire une demande expresse au Collège de Police.

Afin de bénéficier de cette prime, la demande devra être adressée à l'administration communale – Service Commerce et Festivités – dans les cinq mois prenant cours à la date de la facture d'installation. Pour plus d'informations sur les conditions d'attribution de la prime et les démarches à accomplir, ce Service (tél. : 02/464 04 50) est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.

**Contacts :****Joël RIGUELLE***Bourgmestre et Echevin de la Prévention*

GSM : 0475/82 37 79

[joel.riguelle@1082berchem.irisnet.be](mailto:joel.riguelle@1082berchem.irisnet.be)**Michaël Vander Mynsbrugge***Échevin du Commerce*

GSM: 0491/62 56 60

[mvandermynsbrugge@1082berchem.irisnet.be](mailto:mvandermynsbrugge@1082berchem.irisnet.be)

[Texte]

**Mireille WALSCHAERT**

*Responsable du service Communication*

Tel.: 02/464 04 85 - GSM : 0493/74 26 73

[mwalschaert@1082berchem.irisnet.be](mailto:mwalschaert@1082berchem.irisnet.be)